



**Groupe TAVINI HUIRAATIRA**

*Assemblée de Polynésie*



## QUESTION ECRITE AU GOUVERNEMENT

**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 6/2021/GTH/CAB/ET/et  
Taraho 'i, le 22 janvier 2021.

À

**Monsieur Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU**

**Ministre de la Culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat (MCE)**

**Objet** : Préservation de la grotte Mono'ihere sise à Mahina Orofara – Domaine Léon Brinckfield

**PJ** : mon courrier relatif à la grotte Mono'ihere en date du 24 août 2020 enregistré sous le n°159/2020/GTH/CAB/ET/et

**Monsieur le ministre,**

À la faveur du courrier dont vous voudrez bien trouver copie en pièce jointe de la présente, je vous alertais sur les travaux de stabilisation des talus situés à proximité d'Orofara à Mahina, lesquels travaux ont depuis occasionné des éboulements dont la dangerosité a par ailleurs été relatée par les médias locaux.

J'attirais également votre attention sur le fait que ces travaux d'aménagements avaient vocation à opérer à proximité immédiate d'un site légendaire plus connu sous le nom de grotte Mono'ihere.

Vous n'êtes pas sans ignorer que la grotte Mono'ihere a également fait l'objet d'un classement par arrêté n° 865 a.p.a en date du 23 juin 1952, portant classement, en vue de leur protection, de monuments et sites des Établissements français de l'Océanie qui précise en son article 2 : « **Les monuments et sites susvisés ne pourront être détruits ni être l'objet de transformations, restaurations et réparations sans une autorisation écrite au chef du territoire** ».

Je vous rappelais également que ce site patrimonial légendaire avait souffert de nombreuses vicissitudes en raison des travaux d'aménagement effectués par les services de l'Équipement lors de l'élargissement de la route de ceinture, l'entrée de la grotte ayant été coupée et la pierre qui l'obstruait ayant disparu.

Je souhaiterais savoir, si en application de notre code du patrimoine et de l'arrêté précédemment cité, vos services ainsi que le Président du pays ont été préalablement saisis desdits travaux et quelles mesures conservatoires comptent prendre votre ministère aux fins de préserver ce qui reste encore de ce site patrimonial légendaire ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma respectueuse considération.



**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

*Représentante à l'assemblée de Polynésie française*

N° 159/2020/GTH/CAB/ET/et  
Papeetē, le 24 août 2020.

À

**Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU**

**Ministre de la culture et de l'environnement, en charge de l'artisanat**

secretariat@culture.min.gov.pf

**Objet** : grotte de Mono'ihere située à Orofara – Mahina

**PJ** : deux photographies des travaux

**Monsieur le ministre de la culture et de l'environnement, ia ora na**

Les services de la direction de l'équipement sont actuellement en train de procéder à des travaux de stabilisation des talus situés à proximité d'Orofara à Mahina (cf. photographies ci-jointes)

Ces derniers sont amenés pour les besoins de ces aménagements à opérer à proximité immédiate d'un site légendaire plus connu sous le nom de grotte de Mono'ihere relaté dans nos traditions orales.

Le site internet « Tahiti héritage » qui bénéficie du partenariat du ministère de la culture localise ce site patrimonial légendaire à Mahina en précisant par ailleurs que : « *L'entrée de la grotte du côté de Orofara a été coupée et la pierre qui l'obstruait a disparu, lors de l'agrandissement de la route de ceinture, il y a une trentaine d'années. Ces travaux ont été effectués par l'Equipement sans aucun respect de l'histoire du fenua. Derrière les branches d'un Tamanu, à cinq mètres de hauteur on peut voir le tunnel* ».

Afin que la même histoire ne se répète pas, je souhaiterais savoir si votre ministère a été associé à ces opérations d'aménagement et dans quelle mesure comptez-vous valoriser ce lieu qui jadis accueillait les amours de Mono'ihere et Hina, la fille de Nona l'ogresse aux dents longues.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre de la culture et de l'environnement, l'expression de ma considération distinguée. **Mauruuru.**



Éliane TEVAHITUA  
Représentante

**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

## Panneau des travaux prévus

<b>POLYNÉSIE FRANÇAISE</b> <b>ILE DE TAHITI - COMMUNE DE MAHINA</b> <b>TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE 1<sup>ère</sup> URGENCE,</b> <b>SÉCURISATION DES TALUS DES RT</b> <b>TALUS 63</b>	
<b>MONTANT DES TRAVAUX :</b>	<b>62 149 831 FCP TTC</b>
<b>DÉBUT DES TRAVAUX :</b>	<b>JUILLET 2020</b>
<b>DURÉE DE RÉALISATION :</b>	<b>7 MOIS</b>
<b>AVANCEMENT :</b>	<b>100% TERRITOIRE</b>
<b>NOM DE L'OUVRAGE :</b>	<b>TERRITOIRE DE LA</b> <b>POLYNÉSIE FRANÇAISE</b>
<b>PRENOM DE L'ŒUVRE :</b>	<b>APIGEO</b>

**Photo de la falaise où se trouve l'entrée de la grotte**

